

CONSEIL VEILLANCE

Membres (entre 5 et 18) élus pour 4 ans par l'AG de la SCIC représentant les sociétaires

Organe consultatif du Directoire (finance, gouvernance, juridique, légal) garant de l'éthique coopérative et des orientations stratégiques votées en AG de la SCIC SA

Coordinateur entre les sociétaires et le Directoire

Peut inviter des « experts » en accord avec le Directoire

Réunion 4 fois/an minimum et au besoin.

DIRECTOIRE

5 postes :

- **Médecin Directeur élu par le CV** : Président du Directoire, représentant officiel de l'institution
- **Salarié élu par le CV** : Coordinateur du Conseil Veillance et des Partenaires extérieurs (50% ETP)
- **Salarié élu par le CV** : Coordinateur du Conseil Chesnéen et des salariés (50% ETP)
- **Médecin élu par le CV**
- **Responsable Administratif et Financier (RAF)** (1ETP) élu par le CV

Élection tous les 4 ans
Peuvent être élu.e.s si : 5 ans d'ancienneté au minimum et/ou ayant fait partie des commissions Embauche, CEDT ou Stage

Réunion 1 demi matinée par semaine et au besoin

Réunion CV -
Directoire
1 fois/mois et au
besoin

CONSEIL CHESNÉEN

Salariés représentant différentes instances internes :

- Commission Embauche
- Commission Emploi Du Temps
- Commission Stage
- Entretien
- Secrétariat Administratif
- Cadres
- Associations

Réunion CEDT-Embauche-Stage tous les 15 jours

Coordonne la vie et les besoins internes de la clinique

Réunion du Conseil avec minimum 4 membres pour prise de décision

Réunion CC -
Directoire
Toutes les 3
semaines

AG SCIC SA

Élection du Conseil Veillance

Composée de 4 collèges :

- Producteurs (Salarié.e.s et Médecins) (50%*)
- Partenaires extérieurs (Institutions...) (18%)
- Représentants des Bénéficiaires (18%)
- Sympathisants individuels extérieurs (14%)

AG 1 fois/an :

- Voter les **grandes orientations stratégiques**
- Elire le **Conseil de Veillance**

* Pondération des votes

Élection des membres du Directoire